

CONTRAT URBAIN DE COHESION SOCIALE DE CONCARNEAU



2007-2009



SOMMAIRE

Introduction	page 3
Diagnostic	
I/ Présentation générale de Concarneau	page 8
II/ Le quartier de Kérandon	page 14
III/ Principaux constats thématiques	page 16
IV/ Enjeux du CUCS	page 21
V/ Orientations thématiques et objectifs	page 22
Dispositif de pilotage et mise en œuvre du CUCS	page 24
Financements	page 28

La Politique de la Ville constitue le cadre par lequel l'Etat, les collectivités locales et leurs partenaires s'engagent à mettre en œuvre de façon concertée les politiques territorialisées de développement solidaire et de renouvellement urbain.

La Politique de la Ville entend prévenir la formation de ghettos urbains, culturels, économiques, sociaux, et contribuer à un développement harmonieux de la vie en collectivité. Elle a pour ambition de réduire les inégalités sociales et les écarts de développement entre les territoires et de traiter les effets comme les causes de la dégradation des conditions de vie dans les quartiers défavorisés.

Le présent contrat urbain de cohésion sociale (CUCS) 2007 - 2009 est élaboré dans le cadre de la stratégie définie par la loi de programmation et d'orientation pour la ville du 1er août 2003 complétée par la loi pour l'égalité des chances du 31 mars 2006, et des nouvelles orientations issues du Comité Interministériel des villes du 9 mars 2006, pour renouveler la politique de la ville à travers notamment le contrat urbain de cohésion sociale.

PRESENTATION DU CONTEXTE LOCAL DU CONTRAT

Commune du Sud Finistère, Concarneau est située à 25 kilomètres au Sud-est de Quimper. Concarneau appartient à l'arrondissement de Quimper et est le chef lieu d'un canton qui regroupe les deux communes de Trégunc et Concarneau.

La superficie du territoire communal est de 4 108 hectares.

La commune compte 19 453 habitants soit une densité de 474 habitants au Km² (France : 110), au recensement de 1999.

Concarneau est membre de la Communauté de Communes de Concarneau Cornouaille (4C) créée le 30 juin 1994 : celle-ci composée de neuf communes, soit : Saint Yvi, Melgven, Nevez, Rosporden, Trégunc, Elliant, Concarneau, Tourc'h et Pont Aven. Cette communauté regroupait 47 925 habitants au recensement de 1999 (dont 19 453 habitants sur Concarneau, soit 40.5% du total communautaire).

Compte tenu de ses caractéristiques socio - économiques (importance des familles vivant sous le seuil de pauvreté, fort taux de chômage, nombre de familles mono parentales, faible taux de personnes diplômées ...) le quartier de Kerandon- Kerfeunteun a été classé par le comité administratif régional du 27 septembre 2006 en catégorie 3 au titre des territoires prioritaires d'intervention des contrats urbains de cohésion sociale (CUCS).

Le CUCS est le cadre de mise en œuvre d'un projet de développement social et urbain en faveur des habitants de quartiers en difficulté reconnus comme prioritaires. Il prendra en compte tant les politiques structurelles (emploi, développement économique, transport, habitat et peuplement, politique éducative et culturelle, santé, insertion sociale) que les actions conduites au sein même de ces quartiers pour améliorer le cadre de vie ou la situation individuelle des habitants.

Les signataires du contrat urbain de cohésion sociale du quartier de Kerandon à Concarneau s'engagent à mettre en œuvre le projet urbain défini pour réduire les écarts de développement du quartier avec le reste de la ville. Ils visent une meilleure intégration de ce quartier dans le fonctionnement de la ville. Le CUCS doit permettre l'amélioration de la vie quotidienne des habitants du quartier et favoriser l'égalité des chances entre tous les habitants de Concarneau.

Ce contrat s'adosse à un diagnostic établi par les partenaires, précise les objectifs à atteindre assortis d'indicateurs et définit les programmes d'actions au service de ces objectifs.

Le diagnostic et l'analyse du quartier de Kerandon ont permis de positionner le quartier au regard des orientations stratégiques des collectivités locales, notamment en matière d'aménagement, d'urbanisme, de transports et déplacements, d'habitat, d'insertion par l'emploi, de développement économique, de prévention de la délinquance, dans un projet global et cohérent de développement du quartier.

Suite au diagnostic établi sur le quartier de Kerandon, il apparaît que ce quartier concentre des difficultés tant dans le cadre de la santé, de l'insertion professionnelle que dans la vie quotidienne. L'image du quartier et de ses habitants doit être valorisées.

Le diagnostic partenarial a permis de dégager les principaux enjeux suivants :

- Changer la représentation du quartier
- Ouvrir le quartier
- Réduire les inégalités, lutter contre la précarité

Le contrat engage les partenaires sur les trois orientations thématiques suivantes :

1. Améliorer la santé des habitants et l'accès aux soins.
2. Valoriser les compétences à tous les âges de la vie et développer l'insertion socioprofessionnelle.
3. Développer la citoyenneté et accompagner la vie quotidienne des familles et des jeunes

La mise en oeuvre de ces orientations prendra en compte les principes directeurs suivants:

1. Développer un partenariat actif
2. Mobiliser les habitants

Le CUCS permet de mobiliser, au delà des crédits de droit commun, les moyens spécifiques de la politique de la ville. Il permet de développer une dynamique partenariale sur la mise en oeuvre de ce projet en visant la réduction des écarts entre le quartier concerné et le reste de la ville.

DELIMITATION DU QUARTIER DE KERANDON.

Le quartier retenu est le zonage IRIS Kerandon – Kerfeunteun. Il est délimité au nord par les rues de Quimper et la RD 783 et s'étend au sud jusqu'aux rues St Jacques et Jules Simon. Il se situe au Nord de la ville de Concarneau.

Sur le secteur sont installés :

- 4 commerces (2 supérettes, 1 coiffeur et 1 tabac presse)
- la maison de la Petite Enfance de la Ville de Concarneau
- la Mission Locale
- l'Espace Jeunes
- la sécurité sociale
- 1 boulangerie
- une pharmacie
- un groupe scolaire composé d'une école maternelle et primaire.

Il y a également 6 locaux commerciaux inoccupés place du marché.

Le quartier de Kerandon – Kerfeunteun est pour la plus grande partie constitué d'une résidence HLM composé de 680 logements et d'un quartier pavillonnaire au sud.

Au dernier recensement de 1999, ce quartier comptait 2197 habitants soit 11,30% de la population totale concarnoise.

LE DIAGNOSTIC

Après une présentation générale de Concarneau ainsi que des particularités présentées par le quartier de Kerandon, seront abordés les constats établis selon cinq thématiques par les différents partenaires associés aux réunions de travail:

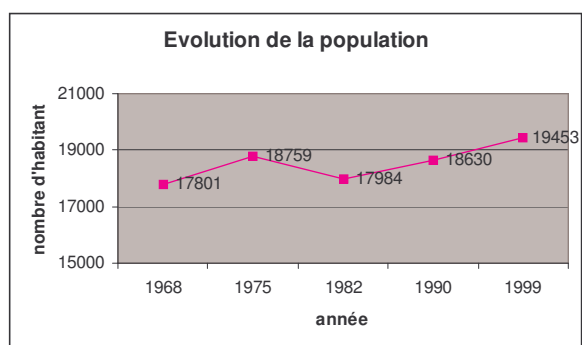
1. la réussite éducative
2. la santé
3. l'accès à l'emploi et le développement économique
4. la citoyenneté et la prévention de la délinquance
5. l'habitat et le cadre de vie

De ces différentes réunions ont été dégagés les principaux enjeux ainsi que les orientations thématiques et objectifs du CUCS.

I / PRESENTATION GENERALE DE CONCARNEAU

1°) Évolution des taux démographiques

La commune de Concarneau comptait, en 1999, 19 453 habitants sans double compte, soit une progression de plus de 800 habitants par rapport au recensement de 1990 (18 630 habitants) soit une évolution de + 4.4%. Cette augmentation se poursuit actuellement; En effet, la population est estimée à 20 151 personnes en 2003 selon les données FILOCOM -DGI.



Depuis 1960, la population de Concarneau a connue une croissance démographique quasi constante. La commune a gagné près de 4 000 habitants en 40 ans.

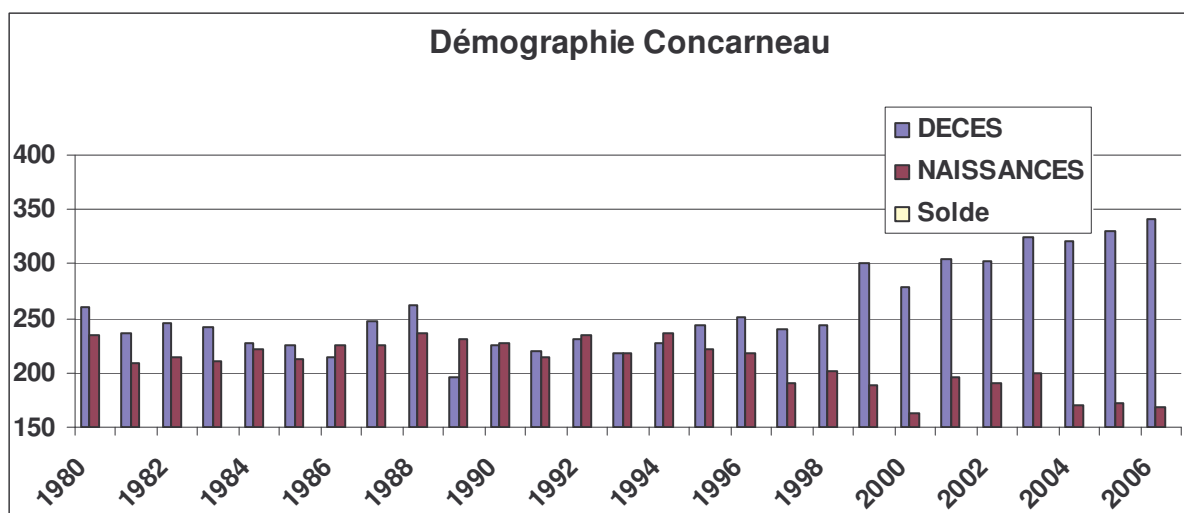
L'étude des taux démographiques montre que l'augmentation de la population concarnoise est due au solde migratoire positif.

Ce fait est vérifiable depuis les années 60. La période de 1975 à 1982 est la seule exception dans cette évolution.

En parallèle, le solde naturel s'est lentement érodé au fil des années pour être finalement en 1999 légèrement négatif.

La reprise et la constance des flux migratoires à partir de 1982 ont permis de compenser ce tassement progressif du solde naturel. Le solde migratoire est dans la dernière période recensée le seul contributeur net à la croissance de la population communale.

Pour le solde migratoire, Concarneau et la Communauté de Communes profitent pleinement de l'arrivée de nouveaux résidents. La moyenne départementale est nettement inférieure même si elle aussi en progression.



Répartition des classes d'âges

	De 0 à 20 ans		60 ans et plus	
	1990	1999	1990	1999
Concarneau	22.1 %	22.0 %	25.8 %	28.3 %
Finistère	25.8 %	23.6 %	23.0 %	24.6 %
Bretagne	26.7 %	24.1 %	21.9 %	23.8 %

La proportion des moins de 20 ans, stable entre 1990 et 1999, demeure en dessous des moyennes départementales et régionales. Dans le même temps, on note un phénomène fréquemment observable en Cornouaille : l'augmentation de la proportion des plus de 60 ans.

2°) L'habitat et le logement

Parallèlement à l'augmentation de la population, le parc de logements a connu une croissance soutenue : le parc est passé de 9 755 logements en 1990 à 10 567 en 1999 soit environ 800 logements supplémentaires (+8.2%). Le parc atteindrait 11 619 logements en 2003 selon le fichier Filocom- DGI, il est estimé, par l'INSEE, à 11 898 logements au 1er janvier 2007. L'augmentation se poursuit donc.

- Le desserrement des ménages

Une donnée importante à prendre en considération est la diminution du nombre moyen d'occupants par logements. Il est passé de 2.3 en 1990 à 2.2 en 1999.

Cette tendance commune à l'ensemble de la France, est due à l'amplification du phénomène de décohabitation ou desserrement des ménages. Il s'agit d'une évolution de la société avec le nombre croissant des familles monoparentales, des célibataires sans enfants et des personnes âgées seules à domicile.

La commune de Concarneau s'inscrit dans la moyenne départementale.

	1990	1999
Nombre de personnes par ménage	2,3	2,2
Population des ménages	18 380	19 046
Nombre de ménages	7 928	8776

- Une pression immobilière importante

Avec un taux de 5,8 % de logements vacants, le marché de l'immobilier de Concarneau était déjà tendu en 1990, le seuil de 6 % étant considéré comme un seuil significatif en dessous duquel on considère que le marché est tendu. Le recensement de 1999 révèle que cette tension s'est renforcée, le taux de vacance est, en effet, de 5,2 %.

Par contre, les données 2003 (Filocom DGI) retiennent un taux de vacance de 7,3 %. La tension semble donc se relâcher.

La pression est aussi ressentie dans le domaine des logements HLM, puisque, la liste des demandeurs s'établissait à environ 250 personnes fin 2004. Dans le numéro unique il y a 790 demandeurs en instance début mars 2007.

- Un parc important de logements locatifs

Concarneau, ville portuaire mais aussi littorale et touristique a réussi à garder un taux de résidences secondaires comparable à la moyenne nationale (10%).

Résidences principales selon le statut d'occupation				
	Logements			Nombre de personnes 1999
	1999		Evolution de 1990 à 1999	
	Nombre	%		
Ensemble	8 776	100,0 %	10,8 %	19 046
Propriétaires	5 338	60,8 %	8,5 %	12 294
Locataires	3 162	36,0 %	18,4 %	6 215
Dont				
Logement non HLM	1 564	17,8 %	28,2 %	2 961
Logement HLM	1 448	16,5 %	8,6 %	3 039
Meublé, chambre d'hôtel	150	1,7 %	28,2 %	215
Logés gratuitement	276	3,1 %	-17,1 %	537

La grande majorité des résidences principales est constituée de maisons individuelles (61,8 %). La plupart des habitants de la commune sont propriétaires de leur logement : (60,8 %) des ménages.

Les statistiques communales de 1999 faisaient état de 1448 logements HLM sur la commune, soit environ 16,5 % du parc. Ce chiffre est supérieur à la moyenne départementale (10%).

Le parc locatif privé est lui aussi important et compte près de 1558 logements, au total 36 % des ménages de Concarneau étaient locataires en 1999.

3°) L'emploi, l'économie et le social

Emplois au lieu de travail par secteur d'activités

Il s'agit de déterminer ici l'ensemble des emplois existants sur la commune de Concarneau.

Emplois au lieu de travail par secteur d'activités		
Agriculture	906	11,0 %
Industrie	1 474	17,9 %
Construction	416	5,0 %
Tertiaire	5 445	66,1 %
Commerce	1 414	17,2 %
Services entreprises	625	7,6 %
Services particuliers	548	6,6 %
Total	8 241	100 %

Ce tableau permet de se rendre compte que la commune de Concarneau offre davantage d'emplois qu'elle ne compte d'actifs : 8 241 contre 6 962 actifs concarnois soit un total de 1279 personnes qui viennent travailler sur Concarneau. Le poids du secteur primaire est manifeste avec 11 % des emplois. C'est son statut de port de pêche qui donne au secteur primaire un tel poids. La filière agricole n'emploie qu'une cinquantaine de personnes.

L'industrie est un secteur bien représenté avec près de 1 500 emplois et 17,9 % du total. Le chantier naval notamment y est pour beaucoup.

La construction avec 5 % des emplois s'inscrit dans la moyenne départementale.

Le secteur tertiaire reste tout de même le principal pourvoyeur d'activités avec les 2/3 des emplois existants.

Répartition des actifs par catégorie socioprofessionnelle

Population de 15 ans ou plus par sexe et catégorie socioprofessionnelle				
Catégorie socioprofessionnelle	1999	Evolution 90-99	Part des femmes	
			En 1999	En 1990
Ensemble	16 330	3,9 %	54,2 %	54,4 %
Agriculteurs exploitants	80	47,4 %	15,0 %	31,6 %
Artisans, commerçants, Chefs d'entreprises	656	-29,3 %	32,3 %	38,4 %
Cadres et professions intellectuelles sup.	632	-2,5 %	34,2 %	30,2 %
Professions intermédiaires	1 724	33,4 %	47,6 %	45,2 %
Employés	2 354	9,4 %	78,3 %	82,3 %
Ouvriers	2 632	-8,7 %	26,1 %	24,4 %
Retraités	4 952	21,4 %	55,9 %	55,6 %
Autres sans activité professionnelle	3 300	-7,8 %	69,2 %	73,2 %

Ce tableau permet de confirmer l'arrivée de ménages retraités sur la commune ou du moins de leur proportion croissante dans la population concarnoise (+21,4 % entre 1999 et 1990).

L'importance de l'activité portuaire dans l'économie de la cité concarnoise est indéniable.

La population active

La population active de la commune est quasiment stable, (+ 37 entre 1990 et 1999). Le rapport des actifs par rapport à la population totale s'est légèrement dégradé entre les deux derniers recensements passant de 43,6 % à 41,9 % et est ainsi presque similaire à celui de 1982.

	1999	1990	1982
Population active ayant un emploi	7 006	7 016	6 738
% de la population active au chômage	14,1 %	13,6 %	11,1 %
Population active totale	8 159	8 122	7 584
Population totale	19 453	18 630	17 964
Rapport actifs / population totale	41,9 %	43,6 %	42,2 %

La population active ayant un emploi est stable entre 1990 et 1999, après une progression de près de 300 personnes lors de la période précédente.

Le taux de chômage était de 14,1 % en 1999 (France 1999 : 12,8 %). Ce taux est souvent supérieur dans les villes, qui attirent davantage les chercheurs d'emplois que les zones rurales.

Le nombre de demandeurs d'emploi pour l'unité urbaine de Concarneau (au sens INSEE, il s'agit des communes de Concarneau et Trégunc) comptait en 2003, 1 196 personnes contre 1 153 en 1999 pour la seule ville de Concarneau.

Le rapport « actifs / population totale » s'érode légèrement par rapport à la précédente période passant de 43,6 % à 41,9 %. Ce chiffre est en dessous de la moyenne française qui était de 44,3 % en 1990 et 45,2 en 1999.

II / LE QUARTIER DE KERANDON.

En 2005, 172 naissances ont été déclarées à Concarneau dont 27 pour le quartier de Kerandon - Kerfeunteun (12 garçons et 15 filles).

859 familles de Concarneau sont allocataires de la Caisse d'Allocations Familiales. 15 % de celles-ci (soit 216 familles) résident sur le quartier de Kerandon-Kerfeunteun.

On dénombre 343 adultes actifs occupés sur le quartier de Kerandon-Kerfeunteun soit 12% de la population active de Concarneau.

	Quartier de Kerandon - Kerfeunteun	Reste de la population
Nombre de bénéficiaires du Revenu Minimum d'Insertion	78	350
Nombre de bénéficiaires de l'Allocation Adultes Handicapés	89	260

Analyse de la population

	Concarneau	Kerandon	Kerandon par rapport à Concarneau
Total cadres professions intell. sup. RP99	632	12	2%
Pop. 15 ans (ou +) diplôme de niveau sup. RP99	960	40	4%
Pop. 15 ans (ou +) diplôme de niveau BAC + 2 RP99	1120	62	6%
Population féminine de 75 ans (ou +) RP99	1411	105	7%
Pop. 15 ans (ou +) BAC Brevet professionnel RP99	1925	144	7%
Population masculine de 60-74 ans RP99	1460	131	9%
Population masculine de 75 ans (ou +) RP99	643	58	9%
Familles cple avec 1 enfant de 0-24 ans RP99	756	72	10%
Jeunes 16-18 ans scolarisés RP99	638	67	11%
Population féminine de 60-74 ans RP99	1977	210	11%
Nombre total de familles RP99	5396	592	11%
Population masculine totale RP99	9141	1033	11%
Population totale RP99	19435	2197	11,30%
Population féminine totale RP99	10294	1164	11%
Pop. 15 ans (ou +) CEP RP99	3262	371	11%
Population active féminine RP99	3853	444	12%
Population active totale RP99	8159	943	12%
Ménages 3 personnes RP99	1199	145	12%
Population active féminine de 60 ans ou plus RP99	80	10	13%
Pop. ménages personne réf. ss activité prof. RP99	1076	136	13%
Population totale de 15-19 ans RP99	1129	143	13%
Population masculine de 0-19 ans RP99	2232	284	13%
Jeunes 7-15 ans scolarisés RP99	2089	274	13%
Ménages 5 personnes RP99	394	52	13%
Population totale de 0-4 ans RP99	863	115	13%
Population féminine de 0-19 ans RP99	2049	283	14%
Population féminine de 20-39 ans RP99	2320	325	14%
Population totale de 5-9 ans RP99	1123	166	15%
Familles cple avec 4 enfants (ou+) 0-24 ans RP9	48	8	17%
Total ouvriers RP99	2632	452	17%
Total des chômeurs (expl princ) RP99	1153	200	17%
Ménages sans voiture RP99	1852	332	18%
Chômeurs hommes RP99	556	100	18%
Pop. 15 ans (ou +) aucun diplôme RP99	2429	448	18%
Chômeurs femmes RP99	600	112	19%
Femmes nationalité étrangère RP99	48	10	21%
Familles principales monoparentales pers réf femme RP99	720	152	21%
Hommes nationalité étrangère RP99	54	12	22%
Population active masculine étrangère RP99	30	7	23%

Analyse de la population jeune	Population de Concarneau	Population de Kerandon	Kerandon par rapport à Concarneau
Population totale RP99	19435	2197	11,30%
Population totale de 0-4 ans RP99	863	115	13%
Population totale de 10-14 ans RP99	1166	143	12%
Population totale de 15-19 ans RP99	1129	143	13%
Population totale de 5-9 ans RP99	1123	166	15%
Population féminine de 0-19 ans RP99	2049	283	14%
Population masculine de 0-19 ans RP99	2232	284	13%
Jeunes 16-18 ans scolarisés RP99	638	67	11%
Pop. 15 ans (ou +) aucun diplôme RP99	2429	448	18%
Pop. 15 ans (ou +) BAC Brevet professionnel RP99	1925	144	7%
Pop. 15 ans (ou +) BEPC RP99	1420	138	10%
Pop. 15 ans (ou +) CAP BEP RP99	3866	428	11%
Pop. 15 ans (ou +) CEP RP99	3262	371	11%
Familles cple avec 1 enfant de 0-24 ans RP99	756	72	10%
Familles cple avec 2 enfants de 0-24 ans RP99	872	72	8%
Familles cple avec 3 enfants de 0-24 ans RP99	344	40	12%
Familles cple avec 4 enfants (ou+) 0-24 ans RP99	48	8	17%
Familles cple sans enfant de 0-24 ans RP99	2584	240	9%
Familles principales monoparentales pers réf femme RP99	720	152	21%
Familles principales monoparentales pers réf homme RP99	72	8	11%

III PRINCIPAUX CONSTATS THEMATIQUES

1. LA REUSSITE EDUCATIVE

Des activités à destination des enfants du quartier sont proposées par l'association GAME (Groupe d'Animation des Mercredis de l'Enfance). Quinze enfants y participent de façon régulière. Ces enfants ne fréquentent aucune autre structure. D'une année sur l'autre, la fréquentation est irrégulière par rapport au quartier de Lanriec qui bénéficie de la même animation.

A l'espace Jeunes, une grande majorité des jeunes de Kerandon ne fréquente que l'accueil informel. 91% participent aux activités à la demi-journée qui sont surtout des activités de consommation.

Lors des inscriptions aux activités, les jeunes de Kerandon viennent seuls à l'inverse des jeunes d'autres quartiers.

Dans le cadre des documents administratifs demandés par le service Animation Jeunesse, les parents des jeunes du quartier de Kerandon ont de grandes difficultés à les remplir (autorisations parentales, certificat médical...).

Malgré la présence du groupe scolaire avec une école maternelle et primaire, beaucoup d'enfants partent du quartier pour d'autres écoles de la ville.

Pour lutter contre la malnutrition, une collation à la récréation a été conservée dans cette école

Douze enfants du quartier participent à l'aide aux leçons. Ce qui est peu par rapport aux autres écoles. Les animateurs indiquent que les relations avec les parents sont difficiles car les enfants sont autonomes. Comme à l'espace Jeunes, les parents ont des difficultés à remplir les dossiers d'inscriptions.

Les effectifs pour les écoles du quartier sont en baisse à la rentrée 2006-2007, ce qui est un avantage pour la pédagogie différenciée (travail individualisé).

Etablissement	1996-1997	1997-1998	1998-1999	1999-2000	2000-2001	2001-2002	2002-2003	2003-2004	2004-2005	2005 - 2006	2006-2007
Primaire Kerandon	116	111	96	93	105	111	95	82	68	53	48
Maternelle Kerandon	87	80	55	63	55	69	60	64	61	54	60

Un travail partenarial avec le CCAS, depuis 2006, a été mis en place pour aider les enfants en difficulté, par une mise en relation des différents acteurs intervenants auprès des enfants.

196 enfants du quartier de Kerandon- Kerfeunteun, soit 216 familles sont sous le seuil de la pauvreté (788 €).

L'autonomie des enfants du quartier de Kerandon - Kerfeunteun, qui peut-être positive, les amène au « c'est moi qui fait la loi ». Concarneau concentre les aides financières versées par le Département sur le territoire.

On note un désinvestissement des parents du quartier de Kerandon – Kerfeunteun, surtout au collège.

Il n'y a pas d'installations sportives dans le quartier de Kerandon. Les enfants sont donc peu incités à participer à ce type d'activité.

D'autre part, on note un problème de transport pour se rendre sur les installations sportives.

Concarneau compte 4567 licenciés, pour 40 associations sportives. 4500 licenciés sont mineurs. 22 enfants du quartier de Kerandon- Kerfeuteun sont licenciés, dont 20 à l'Union Sportive Concarnoise (un transport est mis en place en partenariat avec la Ville). Beaucoup d'associations pratiquent la gratuité des licences.

Vingt six enfants habitant le quartier sont scolarisés sur d'autres écoles de Concarneau. D'une manière générale, pour les parents, scolariser son enfant à Kerandon c'est lui retirer une chance de s'en sortir.

Origine géographique des enfants du groupe scolaire de Kerandon

KERANDON 2006/2007 Quartier	ELEMENTAIRE		MATERNELLE		GROUPE SCOLAIRE	
	nombre	en %	nombre	en %	nombre	en %
Centre Ville	0	0%	1	2%	1	1%
Kérauret	1	2%	0	0%	1	1%
Cité de Minven	1	2%	0	0%	1	1%
Maison Blanche	0	0%	1	2%	1	1%
Le Dorlett	2	4%	0	0%	2	2%
Kéramporiel	2	4%	0	0%	2	2%
Sables Blancs	0	0%	3	5%	3	3%
gens du voyage	2	4%	1	2%	3	3%
Kerneac'h	2	4%	2	3%	4	4%
Beuzec	4	8%	2	3%	6	6%
hors commune	6	13%	2	3%	8	7%
Lanriec/Le Cabellou/Kérose	6	13%	4	7%	10	9%
Kerandon	22	46%	44	73%	66	61%
TOTAL	48	100%	60	100%	108	100%

Remarques: la diversité géographique concerne essentiellement les enfants scolarisés en classe bilingue. Pour les non bretonnants, 80% des enfants de l'élémentaire et 70% des enfants de maternelle résident dans le quartier de Kerandon.

L'image de Kerandon est tellement négative que les parents préfèrent ne pas mettre leurs enfants dans l'école.

2. LA SANTE

La population du quartier de Kerandon a un profil sociologique de revenus faibles et on tend vers une paupérisation de cette population.

Les difficultés d'écriture et de compréhension des documents entraînent une difficulté d'accès aux droits. Les parents ont besoin d'accompagnement et de l'aide.

Il leur est difficile de quitter le quartier car ils ont peur d'affronter le regard de l'autre. Les familles restent donc entre elles, "en clan".

Les enfants de 0 à 6 ans sont plutôt bien suivis médicalement. Cependant, on note des problèmes concernant l'achat des lunettes et des chambres d'inhalation qui sont trop onéreuses pour les familles.

Pour les activités proposées par l'Espace Jeunes, il est parfois difficile d'obtenir le certificat médical des jeunes du quartier de Kerandon.

Quelques jeunes ont été repérés en difficulté et par l'intermédiaire d'animations à l'Espace Jeunes, des carences dans l'équilibre alimentaire ont été décelées.

Chez les jeunes sportifs de haut niveau, on constate aussi un déséquilibre alimentaire liés aux entraînements qui se déroulent aux heures de repas. Certains utilisent des substituts de repas alimentaires. Ils sont moins suivis médicalement qu'auparavant.

La 3^{ème} mi-temps est de plus en plus alcoolisée et s'étend aux jeunes.

Une « problématique » des jeunes filles apparaît de plus en plus : la mise en danger concernant la sexualité et l'alcoolisation. Le message théorique sur la contraception est fait mais la pratique ne suit pas. L'anorexie des jeunes filles est aujourd'hui non évaluable.

L'association « la Croix d'Or » est présente sur le quartier de Kerandon et fait un travail sur les familles et les femmes enceintes.

On constate aujourd'hui, qu'avant l'entrée en primaire, il y a plus d'enfants avec des difficultés de comportements à Kerandon que dans d'autres quartiers.

3. HABITAT ET CADRE DE VIE

Les habitations HLM (680 logements) du quartier de Kerandon, datent des années 60.

Elles ne correspondent plus vraiment à la demande des usagers aujourd'hui. En effet, les demandes de logement de taille T2 sont plus importantes que les T4 ou T5 qui sont en nombre existant plus important sur le parc HLM.

La forte demande est liée au grand nombre de familles monoparentales sur le quartier (cent familles monoparentales résident sur le quartier de Kerandon, soit 39 % des familles monoparentales concarnaises.)

Des réhabilitations ont eu lieu et le programme mené par habitat 29 se poursuit notamment en matière de confort thermique et acoustique.

Le taux de rotation est important ; le quartier constitue en effet un tremplin pour les ménages.

La durée moyenne de présence est de 8 ans.

La vacance est faible compte tenu de l'importance de la demande en matière de logements sociaux sur Concarneau.

Les services (notamment de proximité) présents sur le quartier gagneraient à être mieux signalés; ils contribuent néanmoins à la valorisation du quartier.

Une réflexion sur la gestion urbaine de proximité permettrait d'améliorer la qualité du service rendu aux habitants notamment en matière de nettoyage des pieds d'immeuble (lutte contre les encombrants...).

La structure du quartier est marquée par un enclavement important. Le quartier est replié sur lui-même et peu ouvert sur le reste de la ville.

La place du marché qui concentre les commerces, dysfonctionne et les dégradations y sont fréquentes.

La verdure et les vues mer constituent des éléments positifs pour les habitants de ce quartier.

4. CITOYENNETE – PREVENTION DE LA DELINQUANCE

Kerandon est perçu, par ceux qui y vivent, comme étant un quartier dans lequel on reste, on est mis à l'écart.

Les jeunes mettent en avant leur appartenance à leur quartier (réputé difficile) et se sentent enfermés à Kerandon, rejetés par les autres. Ceci conforte leur sentiment de toute puissance. Les jeunes n'ont plus peur des adultes.

Vingt six jeunes de Kerandon fréquentent la mission locale (17 filles et 9 garçons) avec un niveau CAP.

Les problèmes de violences se retrouvent dès la maternelle et sont de plus en plus importants. Les parents cherchent des solutions, un soutien auprès des institutions.

Beaucoup d'actes d'incivilité sont commis le week-end dans le quartier de Kerandon. La police a des difficultés à rétablir l'ordre (notamment quant aux jeunes de 13 à 20 ans). « La cité de Kerandon » abrite 15 délinquants réitérant.

Dans ce quartier, plus que dans d'autres, il y a des violences conjugales, liées notamment à la consommation d'alcool.

Ce sont les mêmes familles qui posent problème depuis des années (20 familles sur 680), les générations prennent la relève.

Il y a une forte pauvreté culturelle, des défaillances psychologiques et des violences dans les familles.

Dans le quartier de Kerandon, on constate une concentration de familles accumulant des problèmes de comportement, d'éducation, d'addiction, et des difficultés d'accès à l'information.

Les relations entre les personnes du quartier de Kerandon peuvent aller jusqu'à de la violence physique et verbale.

Les commerçants hésitent également à s'installer à Kerandon (plusieurs locaux commerciaux restent vides) de peur d'être victime de dégradations.

5. ACCESSIBILITE EMPLOI - DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

Dans le quartier de Kerandon, le chômage est plus élevé, plus durable que dans d'autres quartiers de Concarneau. Il concerne plus de femmes. La mobilité sur ce quartier est très faible.

Les transports en commun ne sont pas assez développés.

Les jeunes ont beaucoup d'a priori sur certains métiers comme l'agroalimentaire.. De manière générale, ils n'ont pas assez confiance en eux. Ils ont des difficultés à trouver des maîtres de stage pour les contrats d'apprentissage.

Les femmes ont des problèmes pour faire garder leurs enfants lorsqu'elles trouvent un travail; à cela s'ajoutent des problèmes de transport et d'emploi précaire.

A noter que les emplois saisonniers représentent une part importante des propositions de travail. Pendant 6 mois de l'année les entreprises telles que hôtellerie – restauration – commerce – gardiennage – ostréiculture recherchent activement du personnel et faute de mains d'oeuvre qualifiées sont obligées de chercher en dehors de la commune.

IV ENJEUX DU CUCS

Le diagnostic partenarial a permis de dégager les enjeux suivants :

- **Changer l'image du quartier et ses représentations:**
Des échanges, il apparaît comme une première nécessité de modifier l'image du quartier et la représentation que les habitants se font d'eux-mêmes, mais aussi de ce que les regards extérieurs apportent comme jugement sur le quartier. Cet enjeu est une étape nécessaire afin de donner à Kerandon une place positive dans la ville de Concarneau.

- Ouvrir le quartier

L'image positive ne peut-être gagnée qu'en permettant un réel désenclavement du quartier. Cette perméabilité et par là les échanges devront se trouver tant au niveau des aménagements urbains qu'au niveau de la vie quotidienne des habitants. Cette mixité (y compris sociale) gagnée avec le reste de la ville sera un atout dans la recherche de réduction des inégalités.

- Réduire les inégalités, lutter contre la précarité

Le quartier de Kerandon et sa population recèlent des atouts qu'il convient de valoriser. Faire émerger les potentiels, donner aux habitants la possibilité de se valoriser est un enjeu majeur dans cette nécessité de voir chacun sortir de la précarité.

V ORIENTATIONS THEMATIQUES ET OBJECTIFS

Les échanges avec les différents partenaires lors du diagnostic ont permis de dégager trois orientations pour le CUCS:

1. Améliorer la santé des habitants et l'accès aux soins

« Ateliers Santé Ville (ASV) »

1.1 Approfondir la connaissance territoriale, en matière de santé publique du quartier de Kerandon dans le cadre de l'ensemble plus large de la ville, en mobilisant l'ensemble des acteurs locaux

1.2 Elaborer un programme d'actions à partir du diagnostic, développer des actions de soutien, en particulier sur:

1.2.1 renforcer les actions de préventions en matière de conduites addictives

1.2.2 développer des actions de soutien aux personnes en souffrance psychique

1.2.3 promouvoir l'équilibre alimentaire et la nutrition notamment dans le cadre de budgets limités, ...

2. Valoriser les compétences à tous les âges de la vie et développer l'insertion socioprofessionnelle.

2.1 Favoriser les parcours de réussite

2.1.1 mettre en œuvre le dispositif de réussite éducative (**DRE**)

2.1.2 améliorer l'accompagnement scolaire

2.1.3 valoriser les potentiels des jeunes et des adultes dans leur vie quotidienne

- faciliter l'accès à l'information, aux droits et aux savoirs fondamentaux

- aider à la construction de projets individuels

- favoriser l'accès au sport, à la culture et aux loisirs...

2.2 Soutenir l'insertion par l'activité économique

2.2.1 favoriser l'offre d'insertion de proximité

2.2.2 aider à lever les freins d'accès à l'emploi

2.2.3 favoriser l'accès aux formations, au-delà de critères classiques

2.2.4 faire bénéficier aux habitants des dispositifs spécifiques

2.2.5 sensibiliser les entreprises aux problématiques d'insertion professionnelle

3. Développer la Citoyenneté et accompagner la vie quotidienne des familles et des jeunes

3.1 Améliorer le cadre de vie et valoriser l'image du quartier

3.1.1 favoriser l'ouverture du quartier

- désenclaver le quartier
- améliorer la signalétique
- développer les transports...

3.1.2 dynamiser le quartier et améliorer l'habitat

- mettre en oeuvre une Gestion Urbaine de Proximité (GUP)
- accompagner les projets en matière de logements sociaux
- engager une réflexion sur les services de proximité (commerces) et les équipements publics
- développer le soutien aux associations

3.2 Développer la citoyenneté et prévenir la délinquance

3.2.1 soutenir les parents dans l'exercice de leur autorité parentale

3.2.2 développer les actions d'éducation à la citoyenneté

3.2.3 soutenir les dispositifs d'aide aux victimes et lutter contre les violences

3.2.4 développer les dispositifs de médiation

3.2.5 prévenir la récidive

Pour chacune des thématiques prioritaires (habitat et cadre de vie, accès à l'emploi et développement économique, réussite éducative, santé, citoyenneté et prévention de la délinquance), il sera développé un programme d'actions partagé par les partenaires (Etat, collectivités locales, bailleurs, associations) indiquant des priorités d'actions.

DISPOSITIF DE PILOTAGE ET MISE EN ŒUVRE DU CONTRAT URBAIN DE COHESION SOCIALE

LE PILOTAGE

Le dispositif de pilotage s'appuie sur deux instances : le comité de pilotage et le comité opérationnel.

LE COMITE DE PILOTAGE

Le Comité de Pilotage est l'instance de décision politique du Contrat Urbain de Cohésion Sociale. Il dirige et suit la mise en œuvre du contrat, notamment son évaluation. Il prend connaissance de l'évolution du territoire et se l'approprie en tant qu'outil d'aide à la décision. Il mandate la conduite de projet et l'instance technique.

Il est co-présidé par :

- Le Député Maire de Concarneau ou son représentant,
- Le Préfet du département ou son représentant.

Il réunit les autres signataires du contrat, notamment :

- Le Département du Finistère
- La région Bretagne
- Habitat 29

Les missions du comité de pilotage sont :

- assurer le pilotage politique du projet et la préservation de sa cohérence avec l'ensemble des politiques sectorielles.
- valider les programmes d'actions y compris ceux de l'Atelier Santé Ville (ASV) et du Dispositif de Réussite Educative (DRE).
- analyser et débattre des bilans des actions et des évaluations du contrat, y compris de l'Atelier Santé Ville et du Dispositif de Réussite Educative.
- définir les ajustements nécessaires et proposer de nouvelles orientations pour le contrat à partir d'observations et d'analyses réalisées.

Les travaux du Conseil Consultatif du DRE seront soumis au comité de pilotage.

Le comité de pilotage se réunira, a minima, 2 à 3 fois par an.

LE COMITE OPERATIONNEL

Le Comité Opérationnel est l'instance d'aide à la décision du Comité de Pilotage.

Il est co-présidé par :

- Le chef de service en charge du projet CUCS,
- Le représentant de la Préfecture.

Il est composé de techniciens :

- les représentants des signataires du contrat,
- et selon les besoins de personnes ressource.

Le comité opérationnel a pour fonction de :

- construire une analyse partagée sur la situation du quartier, celle-ci pourra se faire à partir de thèmes proposés par le comité de pilotage,
- favoriser l'élaboration de réponses adaptées aux problématiques identifiées,
- garantir la cohérence des projets ou des actions entre les différents domaines,
- proposer les arbitrages sur les programmes d'actions,
- préparer les réunions du comité de pilotage

Le comité opérationnel se réunira, a minima, avant chaque comité de pilotage.

LA MISE EN ŒUVRE DU DISPOSITIF

La mise en œuvre et l'animation du dispositif seront assurées par le CCAS de Concarneau qui pourra s'appuyer, pour contribuer à ses travaux, sur le comité opérationnel, les groupes thématiques ainsi qu'un réseau de correspondants dans les différentes administrations et services.

LA MAITRISE D'OEUVRE URBAINE ET SOCIALE (MOUS)

Un coordonnateur cofinancé Etat – Ville est recruté pour la durée du contrat. Il est installé dans les locaux du CCAS.

Ses missions sont :

- organiser et animer la mise en œuvre du CUCS, du DRE et de l'ASV, en recherchant la bonne articulation des programmes d'actions,
- organiser, accompagner et suivre les groupes thématiques,
- aider, conseiller et soutenir les opérateurs mettant en œuvre des actions concourant aux objectifs du contrat,
- inciter au développement d'actions par les associations,
- préparer la programmation,
- assurer le suivi des études, évaluations et diagnostics relatifs au contrat,
- préparer l'ordre du jour et assurer le secrétariat des instances de pilotage,
- réceptionner les dossiers de demande de subventions et en assurer le suivi,
- et de manière générale, effectuer toutes les missions pour lesquelles il recevra une commande du comité de pilotage.

LES GROUPES THEMATIQUES

1^{er}: Améliorer la santé des habitants et l'accès aux soins

« Ateliers Santé Ville (ASV) »

2^{ème}: Valoriser les compétences à tous les âges de la vie

Y compris le DRE

3^{ème}: Développer l'insertion socioprofessionnelle

4^{ème}: Améliorer le cadre de vie et l'habitat

5^{ème}: Développer la Citoyenneté et accompagner la vie quotidienne des familles et des jeunes

Ils sont composés de :

- techniciens, dont un représentant de chaque institution en fonction de son champ de compétence,
- partenaires associés.

Leurs missions sont :

- donner un avis technique sur les actions présentées
- instruire les dossiers
- stimuler l'élaboration de réponses aux problématiques identifiées dans le diagnostic.
- faire vivre une dynamique partenariale

Chaque groupe thématique sera co-animé par des binômes :

- 1^{er} groupe : un représentant de la DDASS/ un représentant Ville
- 2^{ème} groupe : un représentant de la Préfecture/ un représentant Ville
- 3^{ème} groupe : un représentant du Conseil Général / un représentant Ville
- 4^{ème} groupe : un représentant de la DDE / un représentant Ville
- 5^{ème} groupe : un représentant de la Préfecture / un représentant Ville

Une réunion de tous les binômes sera organisée pour favoriser la cohérence des groupes thématiques.

L' EVALUATION

Il sera organisé un recueil annuel des données inter thématiques permettant au Comité de Pilotage un suivi de l'évolution transversale du territoire.

Il sera effectué, au regard des objectifs du contrat, un bilan annuel des actions menées par thématique sur la base d'une trame commune élaborée au cours de l'année 2007.

Il sera dressé une évaluation de la mise en œuvre du contrat à l'issue de celui-ci intégrant les indicateurs de suivi qui auront été précisés au cours de l'année 2007.

Il sera procédé à une actualisation du diagnostic à 3 ans.

LES FINANCEMENTS

Au-delà des moyens mobilisables au titre des politiques ordinaires, les signataires, intervenant chacun au titre de leurs compétences et domaines d'intervention, financeront annuellement les actions conduites dans le cadre du présent contrat par des enveloppes dédiées.

Soit dans le détail et sous réserve des décisions budgétaires correspondantes :

- L'Agence nationale pour la Cohésion Sociale et l'Égalité des Chances (ACSE) s'engage à hauteur de 30 000 € de crédits contractualisés par an.

De plus, l'ACSE financera, par avenant, et en fonction du contenu des projets, deux dispositifs :- l'Atelier Santé Ville dans la limite de l'enveloppe prévisionnelle de 15 000 € par an,

- Le Dispositif de Réussite Educative (DRE) dont le montant sera défini en fonction du dossier finalisé dans le courant du 1^{er} semestre 2007, l'enveloppe pourra avoisiner les 100 000 €.

Par ailleurs, l'ACSE peut soutenir des actions dans le cadre du dispositif "ville, vie, vacances" (VVV) proposées dans les quartiers retenus au titre du CUCS . Il en est de même pour les actions d'intégration et de lutte contre les discriminations.

- La Ville de Concarneau s'engage à hauteur de : 20 175,20 € par an pour la maîtrise d'oeuvre et 22 000 € pour les actions. L'avenant sur le DRE et l'ASV précisera les financements complémentaires de la ville.

- Le Conseil Général s'engage à hauteur de 20 000 € par an.

Un compte rendu annuel de l'utilisation de la Dotation de Solidarité Urbaine (DSU) sera présenté au comité de pilotage. (Pour mémoire, en 2006, elle représente 175 807 € versés à la ville de Concarneau, avec une augmentation de 5% par an jusqu'en 2009).

LES SIGNATAIRES DU CCUS

09 Mars 2017

Le Préfet du Finistère
Délégué territorial de
L'Agence Nationale pour
La Cohésion Sociale et
L'Égalité des chances



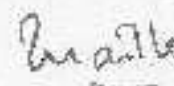
Gauthier FRIEDLERICI

le député Maire
de la Ville
de Concarneau



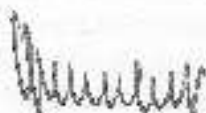
Gilbert LE BRIS

Le président
du Conseil Général
du Finistère



Pierre MAILLE

Le Président
Habitat 29



Gilbert MONFORT

PARTENAIRES INVITES AU DIAGNOSTIC

Etat :

- Préfecture
- Inspection Académique
- DDJS
- DDASS
- DDE Politique de la Ville

Ville de Concarneau :

- Pôle Education ~Social ~Jeunesse
- Centre Communal d'Action Sociale
- Service des sports
- Pôle culturel
- Service commerce
- Service urbanisme
- Services techniques

Conseil Général du Finistère

Caisse d'Allocations Familiales

Communauté de Communes

Habitat 29

Opac de quimper Cornouaille

Collège des sables Blancs

Collège du Porzou

Lycée Pierre Gueguin

Ecoles maternelles et primaires de Kerandon

Direction Départementale du Travail de L'emploi et de la Formation Professionnelle

L'ANPE de Concarneau

La Mission Locale

La CPAM

Le centre médico- scolaire de kerandon

Le Commissariat de police

La projection Judiciaire de la Jeunesse

Tribunal

Hôpital de quimper Cornouaille

Centre de soins

Associations :

- Association des Savoirs Fondamentaux
- Le livre et la plume
- La sauvegarde de l'enfance
- Adi
- Agora justice
- Le secours catholique
- Les doigts agiles
- ACE les amis de l'enfance
- Le fil d'Ariane
- La Croix d'or